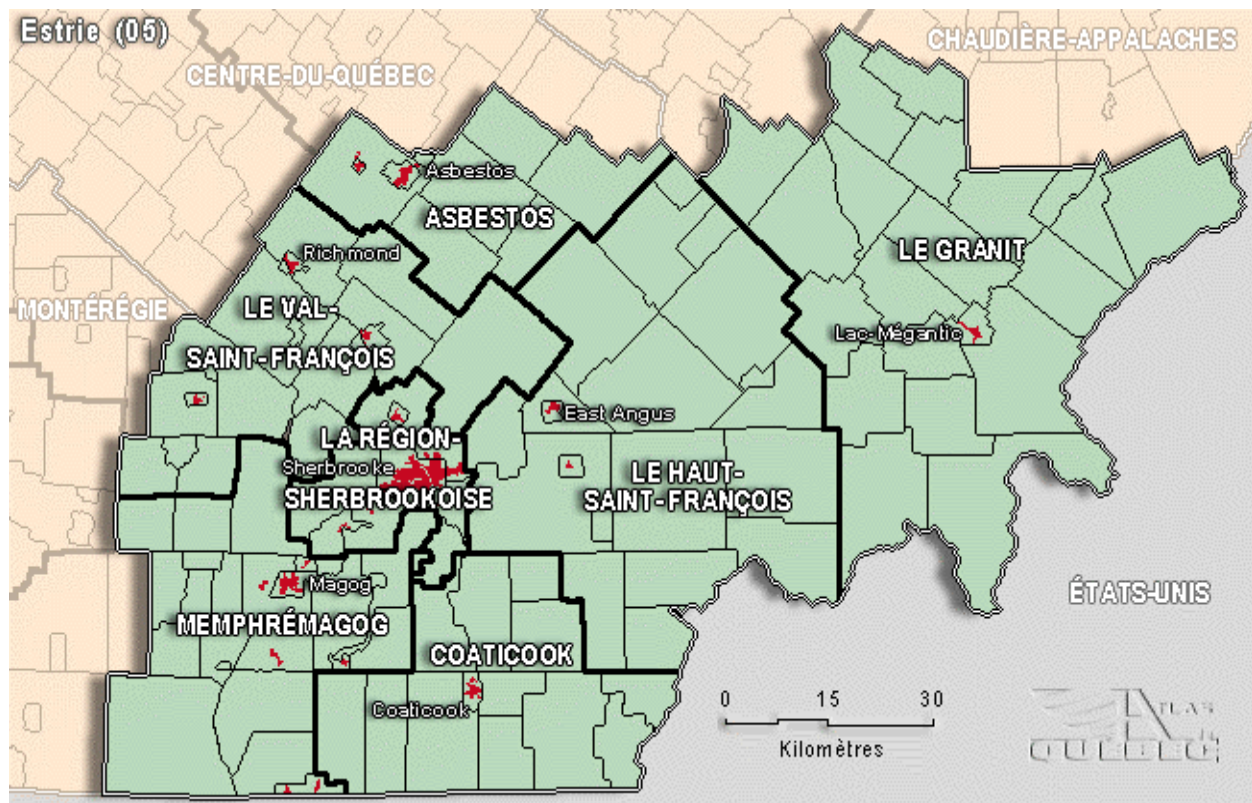


# ***Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine***

***Audiences publiques sur le développement de la production porcine au Québec***

## ***ESTRIE Région administrative 05***



***Carte de l'Estrie avec les noms des municipalités régionales de comté (MRC)***

Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

20 janvier 2003

# TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE.....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<i>Objectifs de la présentation.....</i>	<i>2</i>
<i>Éléments de la présentation.....</i>	<i>2</i>
<i>Limites de la présentation.....</i>	<i>2</i>
<b>1. PORTRAIT TERRITORIAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>4</b>
1.1 TERRITOIRE.....	4
1.2 POPULATION ET ÉCONOMIE.....	5
1.3 ACTIVITÉS DE VILLÉGIATURE.....	5
<b>2. PORTRAIT HYDROLOGIQUE.....</b>	<b>6</b>
2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	6
<i>Rivières.....</i>	<i>6</i>
<i>Lacs.....</i>	<i>7</i>
2.2 QUALITÉ DE L'EAU DES LACS ET RIVIÈRES.....	8
2.3 PROBLÉMATIQUE DE L'EAU LIÉE AUX ACTIVITÉS DE PRODUCTION ANIMALE.....	20
2.4 QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE.....	20
2.5 RÉFÉRENCES DES PUBLICATIONS LES PLUS RÉCENTES.....	21
<b>3. DIRECTION RÉGIONALE DE L'ESTRIE.....</b>	<b>23</b>
3.1 RÔLE DE LA DIRECTION RÉGIONALE.....	23
3.2 VOLET « ANALYSE ».....	23
3.3 VOLET « CONTRÔLE ».....	24
<b>4. PORTRAIT AGRICOLE RÉGIONAL.....</b>	<b>27</b>
4.1 AGRICULTURE DANS LA RÉGION DE L'ESTRIE.....	27
4.2 ÉLEVAGE PORCIN.....	28
4.3 PRÉOCCUPATION DES CITOYENS.....	29
<b>5. LES PARTICULARITÉS RÉGIONALES.....</b>	<b>30</b>
5.1 MÉCANISMES D'ÉCHANGES ET DE COLLABORATION.....	30
5.2 PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX.....	30
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>32</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS (TABLEAUX)

TABLEAU 1.1	CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES DE LA RÉGION .....	4
TABLEAU 1.2	POPULATION PAR DIVISION ADMINISTRATIVE.....	5
TABLEAU 1.3	CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION.....	5
TABLEAU 2.1	CARACTÉRISTIQUES HYDROLOGIQUES DES PRINCIPALES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE L'ESTRIE.....	6
TABLEAU 2.2	VOCATION ET UTILISATION DES PRINCIPAUX LACS DE LA RÉGION.....	7
TABLEAU 2.3	LISTE DES STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE SUR LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DE L'ESTRIE (RÉSEAU-RIVIÈRES).....	9
TABLEAU 2.4	SYNTHÈSE DES DONNÉES DE PRESSION DE POLLUTION PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE.....	9
TABLEAU 3.2	RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE.....	25

## TABLE DES ILLUSTRATIONS (CARTES, FIGURE ET GRAPHIQUES)

CARTE 2.1	EMPLACEMENT DES STATIONS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LA RÉGION DE L'ESTRIE.....	8
CARTE 2.2	QUALITÉ DE L'EAU DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE L'ESTRIE EN PÉRIODE ESTIVALE .....	10
CARTE 2.3	TENDANCES DÉTECTÉES DANS LES CONCENTRATIONS DE PHOSPHORE TOTAL ENTRE 1988 ET 1998 DANS LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DE L'ESTRIE .....	12
CARTE 2.4	CONCENTRATION CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE PHOSPHORE DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE L'ESTRIE.....	13
CARTE 2.5	TENDANCES DÉTECTÉES DANS LES CONCENTRATIONS DE MATIÈRES EN SUSPENSION (MES) ENTRE 1988 ET 1998 DANS LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DE L'ESTRIE .....	14
CARTE 2.6	CONCENTRATION CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE MES DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE L'ESTRIE.....	15
CARTE 2.7	TENDANCES DÉTECTÉES DANS LES CONCENTRATIONS DE NITRATES-NITRITES ENTRE 1979 ET 1998 DANS LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DE L'ESTRIE .....	16
CARTE 2.8	CONCENTRATION CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE NITRATES- NITRITES DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE L'ESTRIE .....	17
CARTE 2.9	TENDANCES DÉTECTÉES DANS LES CONCENTRATIONS DE COLIFORMES FÉCAUX ENTRE 1988 ET 1998 DANS LES COURS D'EAU DE LA RÉGION DE L'ESTRIE .....	18
CARTE 2.10	CONCENTRATION CORRESPONDANT AU CENTILE 90 DE TOUTES LES MESURES DE COLIFORMES FÉCAUX DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE L'ESTRIE.....	19
GRAPHIQUE 3.1	NOMBRE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DÉLIVRÉS PAR ANNÉE EN PRODUCTION PORCINE ...	24
FIGURE 4.1	ZONES D'ACTIVITÉS LIMITÉES SELON LE REA .....	27
GRAPHIQUE 4.1	RÉPARTITION DES BÂTIMENTS SELON LE NOMBRE D'UNITÉS ANIMALES.....	28

## Contexte

---

Le ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le mandat de tenir des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Ce mandat s'inscrit dans un contexte particulier qu'il y a lieu d'exposer brièvement. D'entrée de jeu, en adoptant le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles (REA) en juin 2002, le gouvernement a changé radicalement l'approche véhiculée jusqu'alors dans sa réglementation en matière agricole. En effet, le REA préconise une approche basée sur l'identification d'objectifs de résultats à atteindre plutôt que sur le respect de moyens. Cette nouvelle approche se résume : à une gestion des fertilisants ferme par ferme; au remplacement du concept d'unité animale par celui de la valeur fertilisante réelle des déjections animales; à moins de contrôle *a priori* pour plus de contrôle *a posteriori*; à un allègement des formalités administratives; à des règles transitoires en zone d'activités limitées pour la production porcine.

Le REA vise les principaux objectifs suivants :

- Sur le plan environnemental : Améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines;
- Sur le plan de l'efficacité administrative : Simplifier le texte réglementaire afin de faciliter l'application uniforme du règlement et des processus administratifs;
- Sur le plan du contrôle réglementaire : Augmenter le nombre d'inspections de contrôle des exploitations agricoles.

Le ministère de l'Environnement a prévu l'ajout de 100 nouveaux employés sur le terrain pour réaliser ce renforcement du contrôle réglementaire et pour concrétiser l'introduction d'une visite d'accompagnement préalable.

Par ailleurs, le nouveau système d'information découlant du REA permettra au Ministère d'obtenir les informations précises, en temps réel, sur la situation agricole au Québec et de suivre, ferme par ferme, les impacts environnementaux de la production animale. Dans cette optique, la liste des demandes d'autorisation de même que celle des certificats d'autorisation délivrés pour le milieu agricole sont disponibles dans le site Internet du Ministère à [www@menv.gouv.qc.ca](http://www@menv.gouv.qc.ca).

Les résultats de l'application de cette nouvelle réglementation sur le terrain se feront sentir progressivement. Le principal indicateur de ces résultats est la qualité de l'eau des milieux ruraux, réalité qui sera prise en compte dans le contexte plus global de la Politique nationale de l'eau. L'examen du présent document doit être fait à la lumière des éléments de contexte qui précèdent.

# ***Introduction***

---

## ***Objectifs de la présentation***

Ce document vise à présenter à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et aux citoyennes et citoyens du Québec les grandes lignes de l'état de l'environnement dans la région de l'Estrie, les rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement et les problématiques particulières à la région.

## ***Éléments de la présentation***

Les données rassemblées dans le présent document concernent les éléments suivants :

- Les connaissances du ministère de l'Environnement quant à l'état de l'environnement dans la région;
- Le travail du personnel du secteur agricole;
- Le portrait que le ministère de l'Environnement est en mesure d'établir de la production agricole et plus particulièrement des établissements porcins dans la région de l'Estrie.

## ***Limites de la présentation***

Ce document présente certaines informations factuelles concernant, entre autres, l'état de l'environnement dans la région ainsi que les travaux du ministère de l'Environnement en matière d'autorisation et de contrôle dans le secteur agricole. Toutefois, il est difficile de réaliser un exposé explicite des relations entre, d'une part, la production porcine et l'état de l'environnement et, d'autre part, les travaux d'analyse et de contrôle du personnel de la Direction régionale quant aux installations porcines et l'impact de ces interventions sur la qualité de l'environnement. Les principales contraintes considérées sont les suivantes :

### a) Difficulté de corréler les effets de la production porcine et la qualité des eaux

Le ministère de l'Environnement dispose d'un réseau de stations d'analyse de la qualité de l'eau pour l'ensemble du Québec. Les résultats d'analyse permettent de dresser le portrait de la qualité de l'eau dans plusieurs cours d'eau de la région. Ces résultats permettent de poser certaines corrélations entre l'état de l'environnement et l'élevage. Cependant, il ne permet pas d'établir des liens directs entre l'état de la qualité des eaux et la production porcine à partir des données disponibles puisqu'on ne peut pas discriminer les impacts des autres cheptels (bovins, ovins, etc.) et des engrais minéraux par rapport aux effets que peut produire le cheptel porcin.

### b) L'arrimage des outils de suivi de gestion aux instruments réglementaires

Le Ministère est doté, depuis 1999, d'un système informatique de gestion de ses interventions régionales. Ce système a été conçu et est utilisé essentiellement pour assurer le suivi administratif des interventions en région et n'est donc pas adapté à la compilation des informations de gestion sur la production animale.

À l'heure actuelle, les données historiques les plus précises sur l'ensemble des élevages et, plus particulièrement sur la production porcine, sont celles de 2000-2001 et 2001-2002. Pour d'autres informations de gestion, l'extrapolation des données inscrites dans le système informatique de gestion des interventions régionales permet d'obtenir des niveaux d'information satisfaisants pour certains types d'activités.

# 1. Portrait territorial et socio-économique

## 1.1 Territoire

La région de l'Estrie constitue la partie sud-est du Québec, longeant la frontière avec les États-Unis. Elle est contiguë aux régions de la Chaudière-Appalaches à l'est, du Centre-du-Québec au nord et de la Montérégie à l'ouest. Traversée par les Appalaches, cette région se caractérise par son paysage montagneux et vallonné.

Malgré un certain développement urbain, l'Estrie conserve un caractère rural marqué, puisque les activités agricoles et forestières comptent pour 92 % de l'utilisation du territoire (tableau 1.1).

Tableau 1.1 Caractéristiques territoriales de la région

Caractéristiques	Données	
Superficie du territoire <sup>1</sup>	10 187 km <sup>2</sup>	(2002)
Nombre de municipalités régionales de comté <sup>1</sup> (MRC)	7	(2002)
Nombre de municipalités et territoires équivalents <sup>1</sup>	88	(2002)
Pourcentage du territoire urbanisé et cours d'eau <sup>2</sup>	8 %	(2000)
Pourcentage du territoire en forêt <sup>2</sup>	75 %	(2000)
Pourcentage du territoire en agriculture <sup>2</sup>	17 %	(2000)

Sources : 1. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole  
2. Agence de mise en valeur de la forêt privée

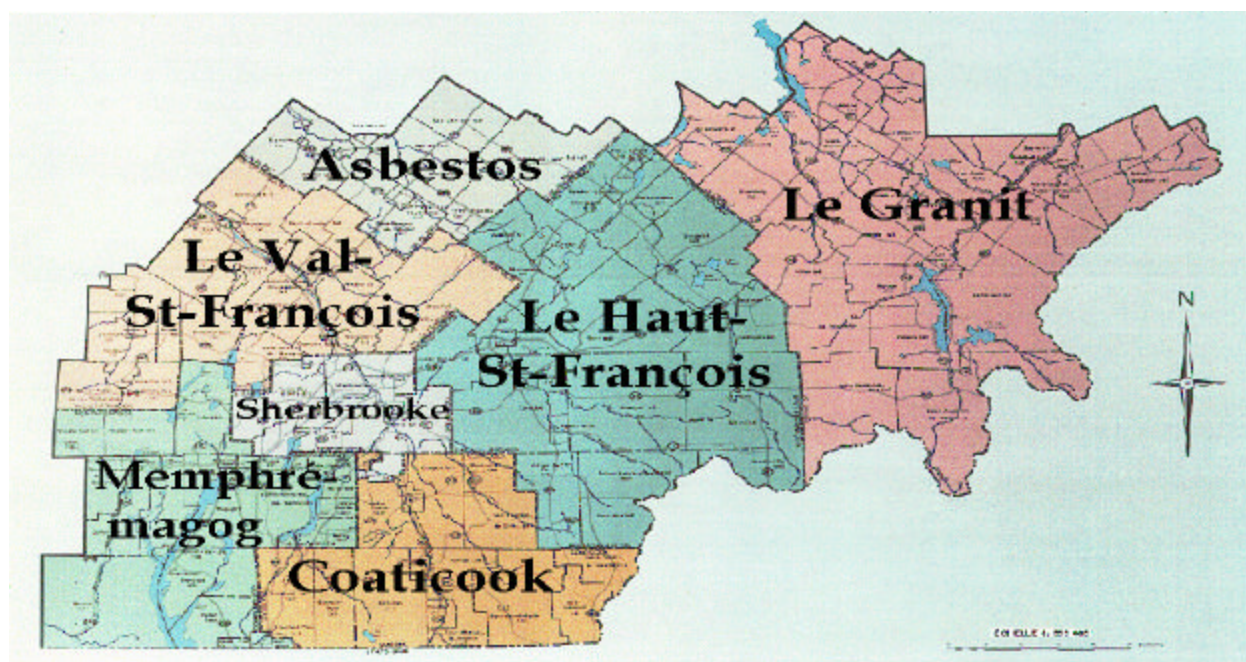


Figure 1.1 Les MRC de l'Estrie  
Source : Ministère des Régions

## 1.2 Population et économie

Avec ses 289 604 personnes, réparties dans sept MRC (tableau 1.2) et 88 municipalités, la région de l'Estrie représente 3,9 % de la population québécoise. Près de 50 % de ces personnes se concentrent dans la ville de Sherbrooke.

Tableau 1.2 Population par division administrative

Division administrative	Population (2002)
MRC Asbestos	14 816
MRC Coaticook	18 272
MRC La Région-Sherbrookoise	139 938
MRC Le Granit	22 196
MRC Le Haut-Saint-François	21 930
MRC Le Val Saint-François	28 898
MRC Memphrémagog	43 554

Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Tableau 1.3 Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques	Données	
Population totale	289 604	(2002)
Taux de chômage	7,4 %	(2002)
Emplois : secteur primaire	4 %	(2002)
secteur secondaire	33 %	(2002)
secteur tertiaire	63 %	(2002)

Source : Ministère des Régions

Les industries manufacturières de la région emploient 24,4 % de la main-d'œuvre. Plusieurs chefs de file mondiaux (Bombardier, Domtar, Kruger, Cascades) agissent comme moteurs de l'économie locale. De nouvelles industries émergent dans les secteurs de l'outillage de précision, de la microélectronique, des nouveaux matériaux et des technologies biomédicales et environnementales.

## 1.3 Activités de villégiature

Plusieurs rivières et lacs de la région sont utilisés à des fins récréatives comme la villégiature, la pêche, le canotage, la baignade et le kayak. On y dénombre une grande quantité de plages publiques, campings, sites de villégiature et bases de plein air. La région bénéficie aussi de trois parcs provinciaux soit le Parc du Mont Orford, le Parc du Mont Mégantic et une partie du Parc de Frontenac.



## 2. Portrait hydrologique

---

### 2.1 Description générale

#### **Rivières**

Les principales rivières de l'Estrie sont présentées au tableau 2.1. Elles ont toutes un bassin versant supérieur à 600 km<sup>2</sup>.

Le prélèvement d'eau de surface à des fins municipales, industrielles, agricoles ou commerciales ne pose pas de problème actuellement dans la région de l'Estrie, même si certains cours d'eau sont fortement sollicités, telles les rivières Saint-François, Magog et Nicolet Sud-Ouest.

Tableau 2.1 Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région de l'Estrie

<b>Rivières</b>	<b>Débit moyen (m<sup>3</sup>/s)</b>	<b>Débit maximal (m<sup>3</sup>/s)</b>	<b>Débit minimal (m<sup>3</sup>/s)</b>	<b>Station de mesure<sup>1</sup></b>	<b>Années observées (nb)</b>	<b>Période observée</b>
Saint-François	192,0	2 420	7,000	030292	70	1925-1995
au Saumon	18,0	374	0,526	030282	22	1974-1996
Chaudière partie amont	16,3	170	0,308	023427	20	1976-1996
Eaton	13,2	418	0,445	030234	43	1953-1996
Nicolet Sud-Ouest	11,8	351	0,028	030101	67	1929-1996
Massawippi	10,4	135	0,003	030220	44	1952-1996
Coaticook	9,5	184	0,300	030215	37	1959-1996

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec

<sup>1</sup>Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

## Lacs

Le tableau 2.2 présente les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations.

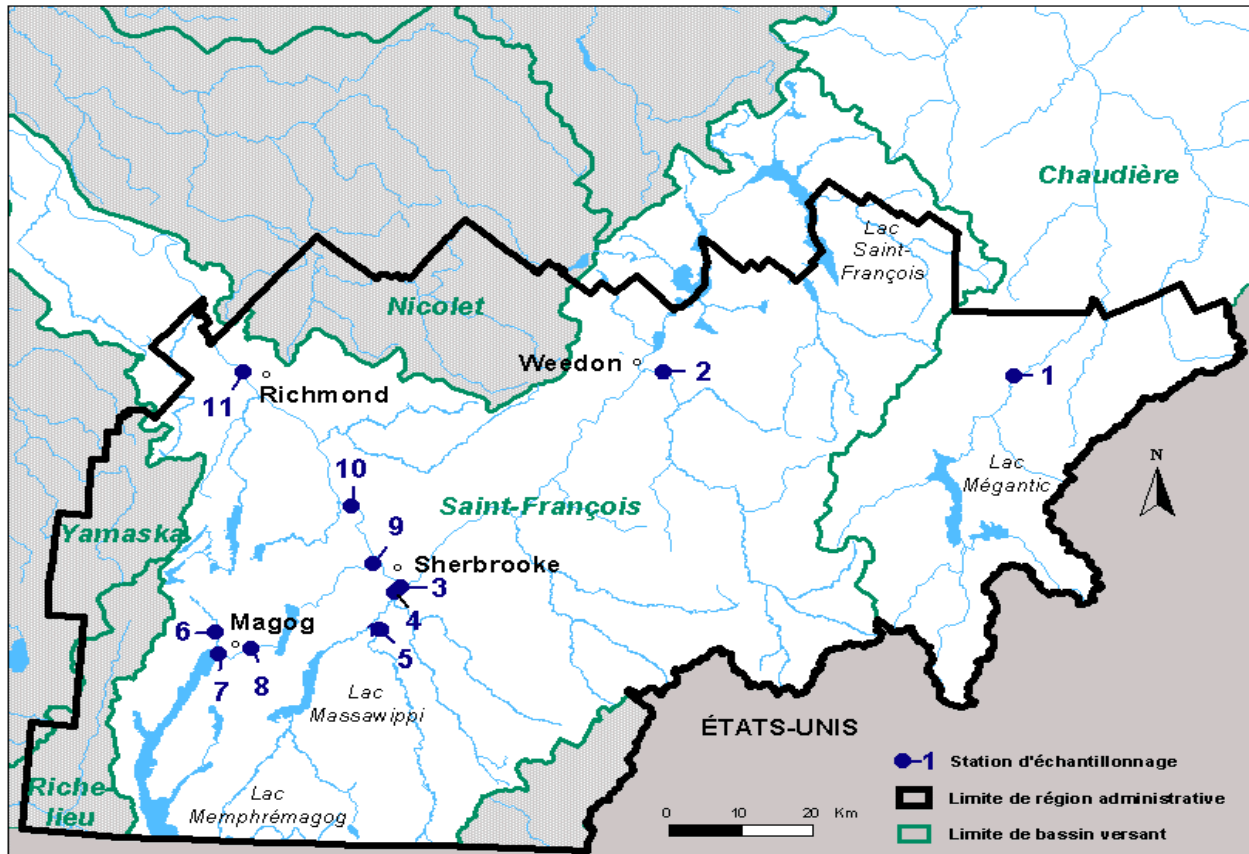
Tableau 2.2 Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lacs	Superficie (km <sup>2</sup> )	Vocation/utilisation
Memphrémagog	95,30	Pêche, activités récréotouristiques, villégiature, réservoir, eau potable
Saint-François	47,14	Pêche, activités récréotouristiques, villégiature, réservoir
Aylmer	31,12	Pêche, activités récréotouristiques, villégiature, réservoir, eau potable
Mégantic	26,40	Pêche, activités récréotouristiques, villégiature, réservoir, eau potable, chasse à la sauvagine
Massawippi	17,90	Pêche, activités récréotouristiques, villégiature, eau potable
Grand lac Brompton	11,90	pêche, activités récréo-touristiques, villégiature, réservoir, eau potable, chasse à la sauvagine
Magog	10,80	pêche, activités récréo-touristiques, villégiature, réservoir, chasse à la sauvagine
Araignées, aux	8,70	pêche, activités récréo-touristiques
Lovering	4,60	pêche, villégiature
Stukely	3,90	pêche, activités récréo-touristiques, villégiature, eau potable
Elgin	3,50	pêche, activités récréo-touristiques, villégiature, eau potable
Louise	3,50	pêche, activités récréo-touristiques, chasse à la sauvagine
Montjoie	3,30	pêche, villégiature, eau potable
Moffat	2,80	pêche, villégiature
Magill	2,70	pêche, villégiature
Drolet	2,60	pêche, villégiature
Bowker	2,30	pêche, activités récréo-touristiques, villégiature, eau potable
Wallace	2,30	pêche, activités récréo-touristiques, villégiature
Trois-Lacs	2,30	pêche, activités récréo-touristiques, villégiature, chasse à la sauvagine

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec

## 2.2 Qualité de l'eau des lacs et rivières

Le réseau de surveillance des rivières (Réseau-rivières) opéré par le ministère de l'Environnement permet de suivre la qualité de l'eau à partir des données colligées à onze stations d'échantillonnage réparties sur sept rivières de la région de l'Estrie, soit les rivières Chaudière, Saint-François, Magog, Massawippi, Coaticook, aux Cerises et au Saumon (carte 2.1 et tableau 2.3).



Carte 2.1 Emplacement des stations de mesure de la qualité de l'eau dans la région de l'Estrie

Tableau 2.3 Liste des stations d'échantillonnage sur les cours d'eau de la région de l'Estrie (Réseau-rivières)

Station	Emplacement des stations
Carte <sup>1</sup>	BQMA <sup>2</sup>
<b>Bassin de la rivière Chaudière</b>	
1	02340006 CHAUDIERE, au pont en amont de la rivière Drolet au sud-ouest de Saint-Ludger
<b>Bassin de la rivière Saint-François</b>	
2	03020042 AU SAUMON, au pont-route de Fontainebleau
3	03020040 SAINT-FRANÇOIS, en amont de la Massawippi au pont-route à Lennoxville
4	03020082 MASSAWIPPI, au pont de la rue Massawippi à Lennoxville
5	03020177 COATICOOK, au pont-route 143 en aval de Waterville
6	03020187 AUX CERISES, au pont-route 10 au sud d'Orford
7	03020073 MAGOG, à la décharge du lac Memphrémagog à 32,7 km de l'embouchure
8	03020037 MAGOG, au pont-route 55 à l'est de Magog
9	03020176 MAGOG, au pont Montcalm à Sherbrooke
10	03020035 SAINT-FRANÇOIS, au pont-route 143 à Bromptonville
11	03020081 SAINT-FRANÇOIS, au pont-route 243 à Richmond

<sup>1</sup> Numéro de la station sur la carte 2.1

<sup>2</sup> Numéro de la station dans la Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement)

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 2.4 présente les pressions de pollution les plus significatives pour les deux principaux bassins hydrographiques de la région de l'Estrie, soit celui de la rivière Saint-François et de la Chaudière. Ce sont la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées.

Tableau 2.4 Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassins	Superficie du bassin versant à son embouchure (km <sup>2</sup> )	Superficie cultivée <sup>1</sup> (%)	Cheptel <sup>1</sup> (u.a./ha cultivé)	Industries avec rejets au cours d'eau (nb) <sup>2</sup>	Population totale <sup>1</sup> (nb)	Population desservie par <sup>3</sup> :	
						un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
Saint-François	10 230	12,8	1,2	130	320 380	77,1	76,4
Chaudière	3 070	5,2	0,9	14	25 576	59,7	57,2

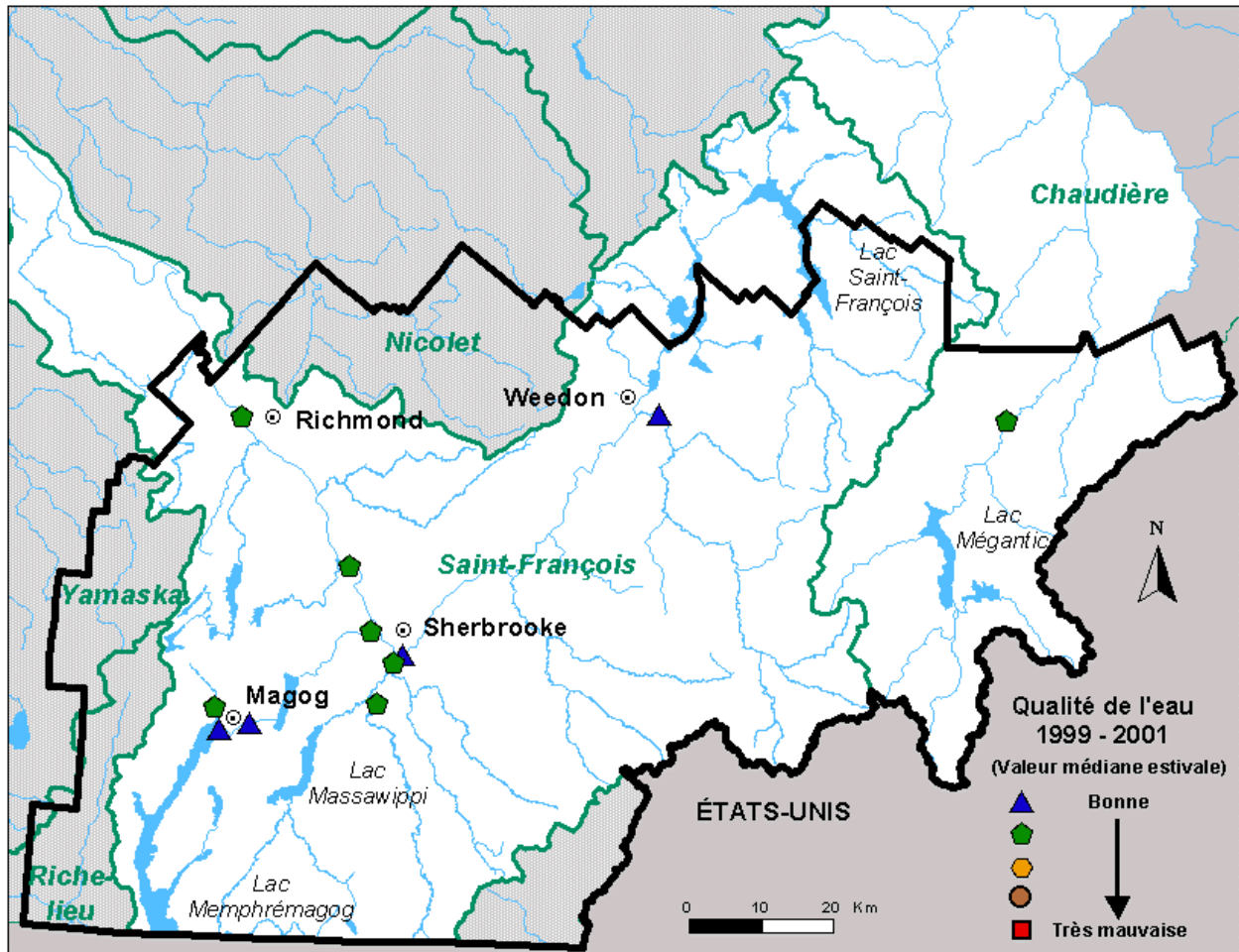
1. Source : Statistique Canada (1996).

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules, etc.

La carte 2.2 illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1999 à 2001. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP), qui intègre les sept indicateurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total et turbidité. Ils révèlent que la qualité générale de l'eau des cours d'eau de l'Estrie est, dans l'ensemble, d'une qualité bonne à satisfaisante en été.

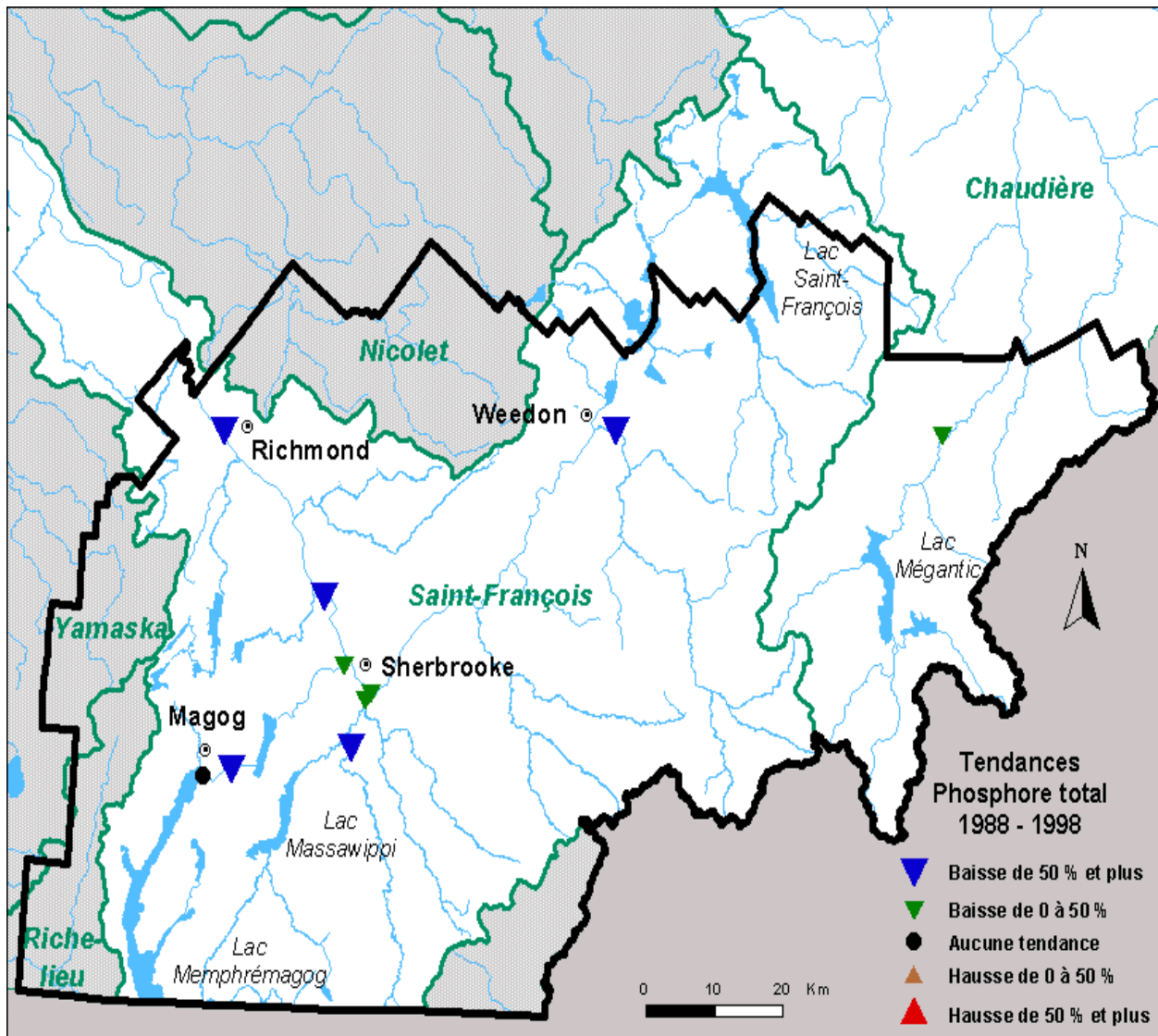


Carte 2.2 Qualité de l'eau des rivières de la région de l'Estrie en période estivale

L'examen des valeurs médianes (valeur sous laquelle se trouve la moitié des mesures effectuées) estivales enregistrées au cours de la même période pour quatre des sept descripteurs qui composent l'IQBP, soit le phosphore total, les matières en suspension, les nitrates-nitrites et les coliformes fécaux, montre aussi que les mesures de ces descripteurs sont dans l'ensemble bonnes ou satisfaisantes.

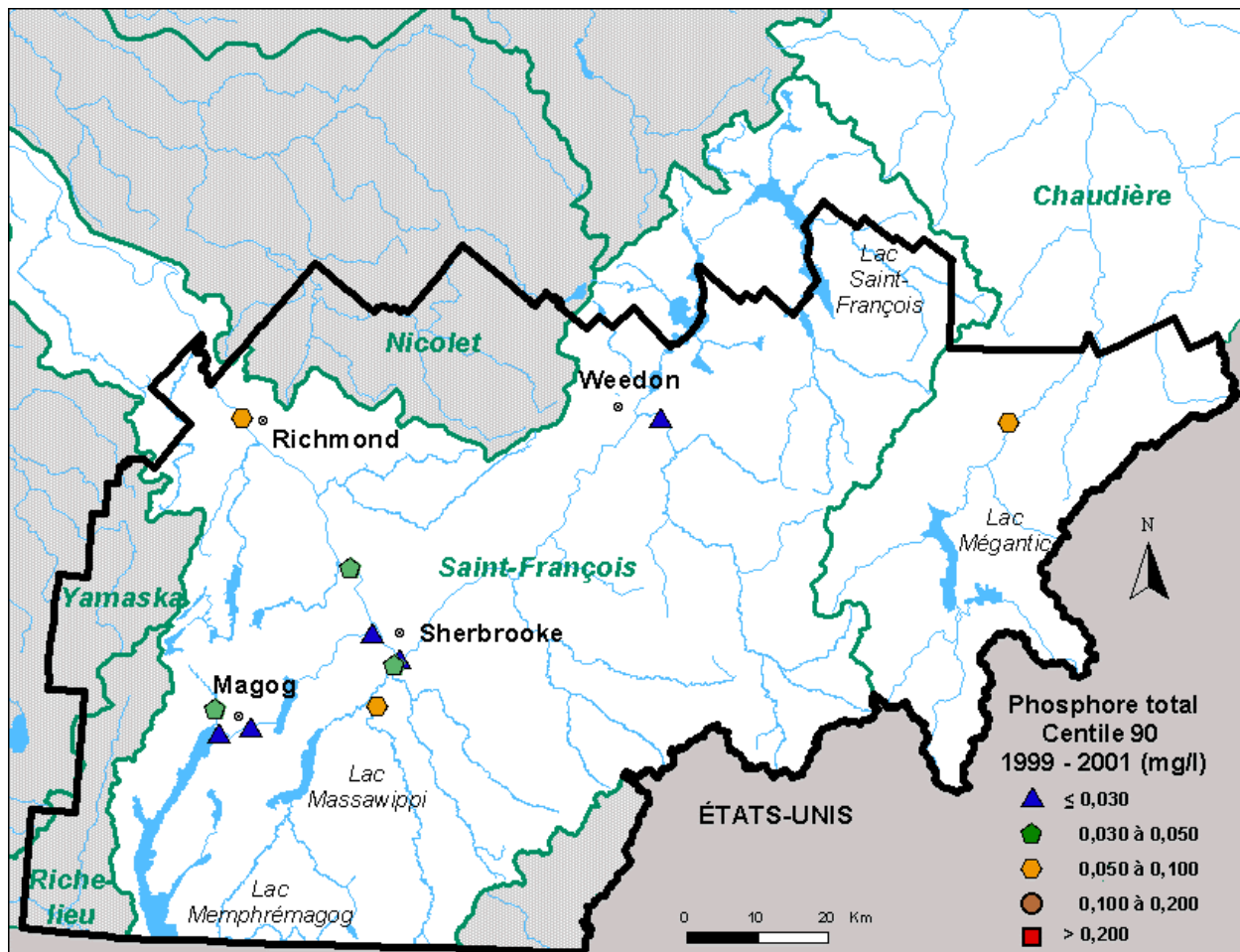
La qualité bonne ou satisfaisante qui caractérise l'ensemble des cours d'eau de la région de l'Estrie durant la période estivale reflète l'impact des interventions d'assainissement urbain et industriel effectuées au cours des 20 dernières années. En effet, la quasi-totalité de la population raccordée à un réseau d'égouts est maintenant desservie par une station d'épuration. C'est au cours de l'été que les performances des stations d'épuration sont optimales et que les équipements de déphosphatation et de désinfection sont, à part quelques exceptions, en opération. Il faut toutefois souligner que les sources de pollution diffuse d'origine agricole se manifestent au gré des précipitations qui engendrent les phénomènes de ruissellement de surface et d'érosion hydrique. Le temps habituellement plus chaud et plus sec de l'été, associé à la présence d'un couvert de végétation plus important en raison de la croissance active des plantes, fait en sorte que les apports diffus sont habituellement moins importants à cette période de l'année.

Les concentrations médianes estivales de phosphore total enregistrées au cours des étés 1999 à 2001 respectent le critère de qualité de l'eau à toutes les stations de mesure, sauf pour celle située à Richmond (station 11). Les concentrations mesurées à cette station entre 1988 et 1998 (carte 2.3) ont toutefois chuté de plus de 50 % au cours de cette période, tout comme celles des stations situées en aval de Sherbrooke, à Bromptonville, la station 10, et en aval de Magog, la station 8. Le niveau actuel des concentrations estivales traduit l'impact bénéfique du traitement des rejets des nombreuses papetières et de la déphosphatation saisonnière des rejets urbains traités.



Carte 2.3 Tendances détectées dans les concentrations de phosphore total entre 1988 et 1998 dans les cours d'eau de la région de l'Estrie

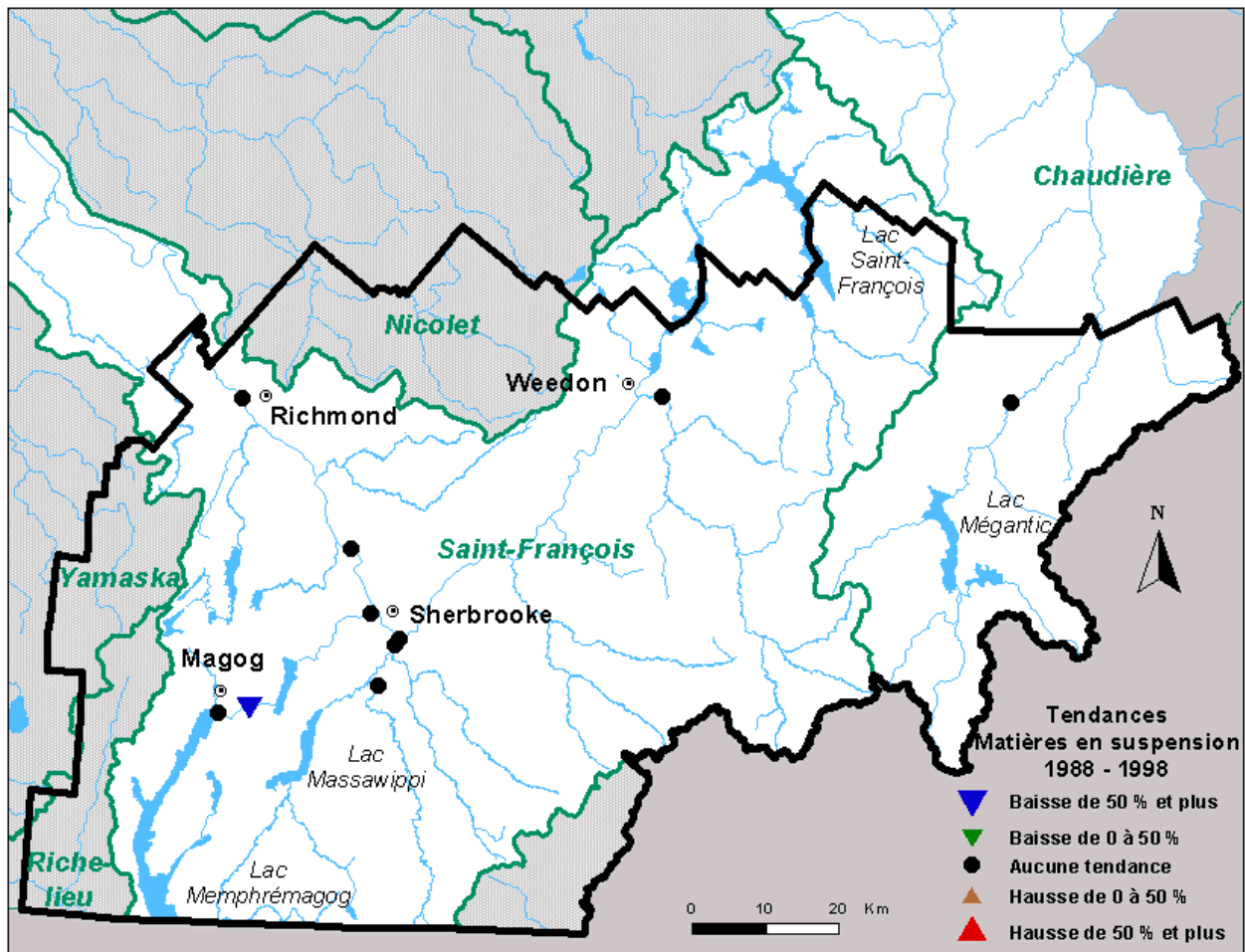
Contrairement à la médiane estivale, le centile 90 (maximum non dépassé sur 90 % des points de mesure) laisse voir une autre réalité pour certains cours d'eau (carte 2.4), puisqu'il indique les valeurs extrêmes qui peuvent être enregistrées pour les différents descripteurs et qu'il montre ainsi l'acuité des problèmes de qualité de l'eau. Calculé à partir de toutes les mesures de phosphore effectuées pour l'ensemble de la période de 1999 à 2001, il tient compte des périodes de l'année où la pollution diffuse a le plus de chance de se manifester. Même si la plupart des rivières montrent toujours des concentrations qui correspondent à une qualité bonne ou satisfaisante, certaines, comme les rivières Chaudière, au sud-ouest de Saint-Ludger, Coaticook, à son embouchure, et Saint-François, à Richmond, affichent par moment une eau de qualité douteuse. La hausse des concentrations de phosphore à Bromptonville et Richmond semble liée en partie à l'absence de déphosphatation des eaux traitées de Sherbrooke du 15 novembre au 15 mai et, à certaines occasions, aux débordements de réseaux d'égouts et au ruissellement de surface. Celle qui est observée pour la rivière Chaudière pourrait traduire des problèmes d'érosion en période de crues associés à la détérioration de la bande riveraine dans ce secteur. Finalement, les mesures plus élevées observées pour la rivière Coaticook semblent associées à l'impact qu'ont les activités agricoles dans ce sous-bassin qui compte plusieurs municipalités avec surplus de fumier.



Carte 2.4 Concentration correspondant au centile 90 de toutes les mesures de phosphore des rivières de la région de l'Estrie

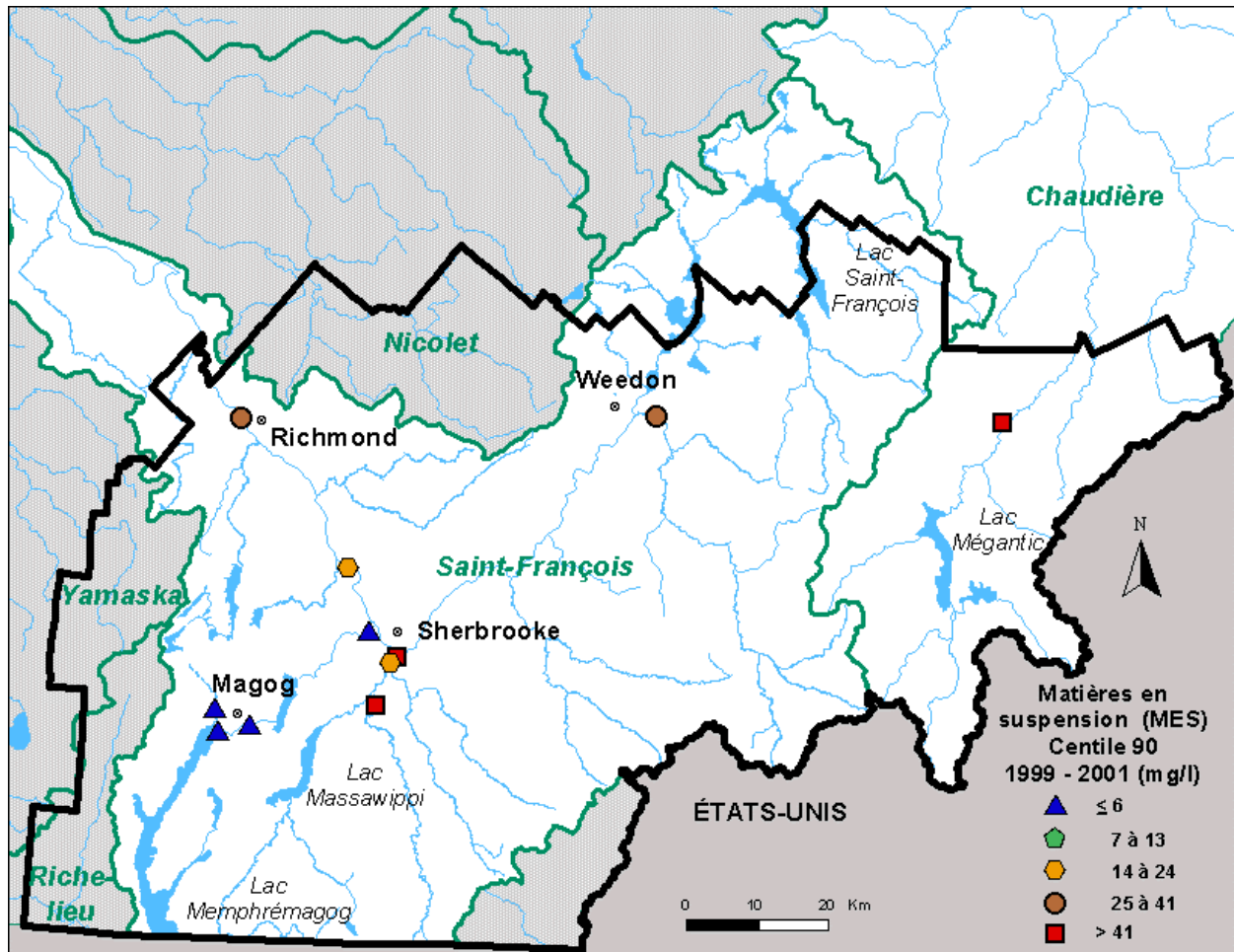


Les concentrations médianes estivales de matières en suspension (MES) sont dans l'ensemble bonnes ou satisfaisantes. Elles montrent que les apports de matières particulaires, associés aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols, sont peu importants en période estivale. Corrélées aux mesures de phosphore, elles suggèrent que les concentrations de phosphore mesurées en période d'étiage sont surtout influencées par les apports de sources ponctuelles. L'analyse des données recueillies entre 1988 et 1998 (carte 2.5) montre peu de changements dans les concentrations de MES, la seule baisse significative étant enregistrée en aval de Magog. Dans ce cas précis, le changement pourrait s'expliquer par les interventions d'assainissement urbain et industriel.



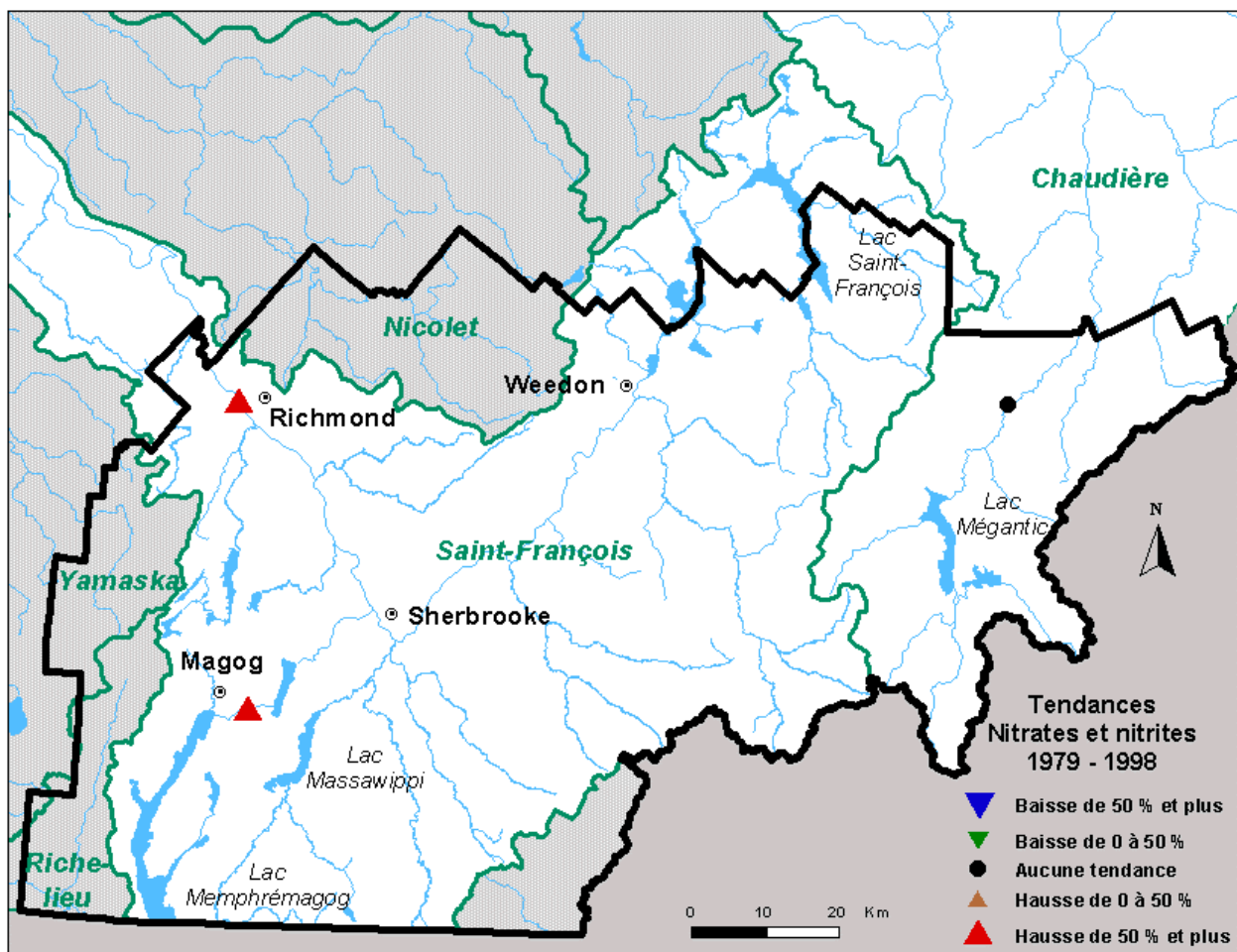
Carte 2.5 Tendances détectées dans les concentrations de matières en suspension (MES) entre 1988 et 1998 dans les cours d'eau de la région de l'Estrie

Les valeurs du centile 90 (carte 2.6) montrent que les concentrations de MES peuvent atteindre des niveaux plus élevés à certains moments de l'année. Même si ces mesures élevées s'inscrivent dans le cycle naturel de variation associé au passage des saisons, elles traduisent dans certains cas une plus grande sensibilité des sols à l'érosion, notamment dans les zones agricoles. Les mesures élevées de MES des rivières Coaticook et Chaudière, couplées aux mesures élevées de phosphore soulignées précédemment, suggèrent que le ruissellement de surface et l'érosion des sols pourraient être à l'origine de ces apports de phosphore.



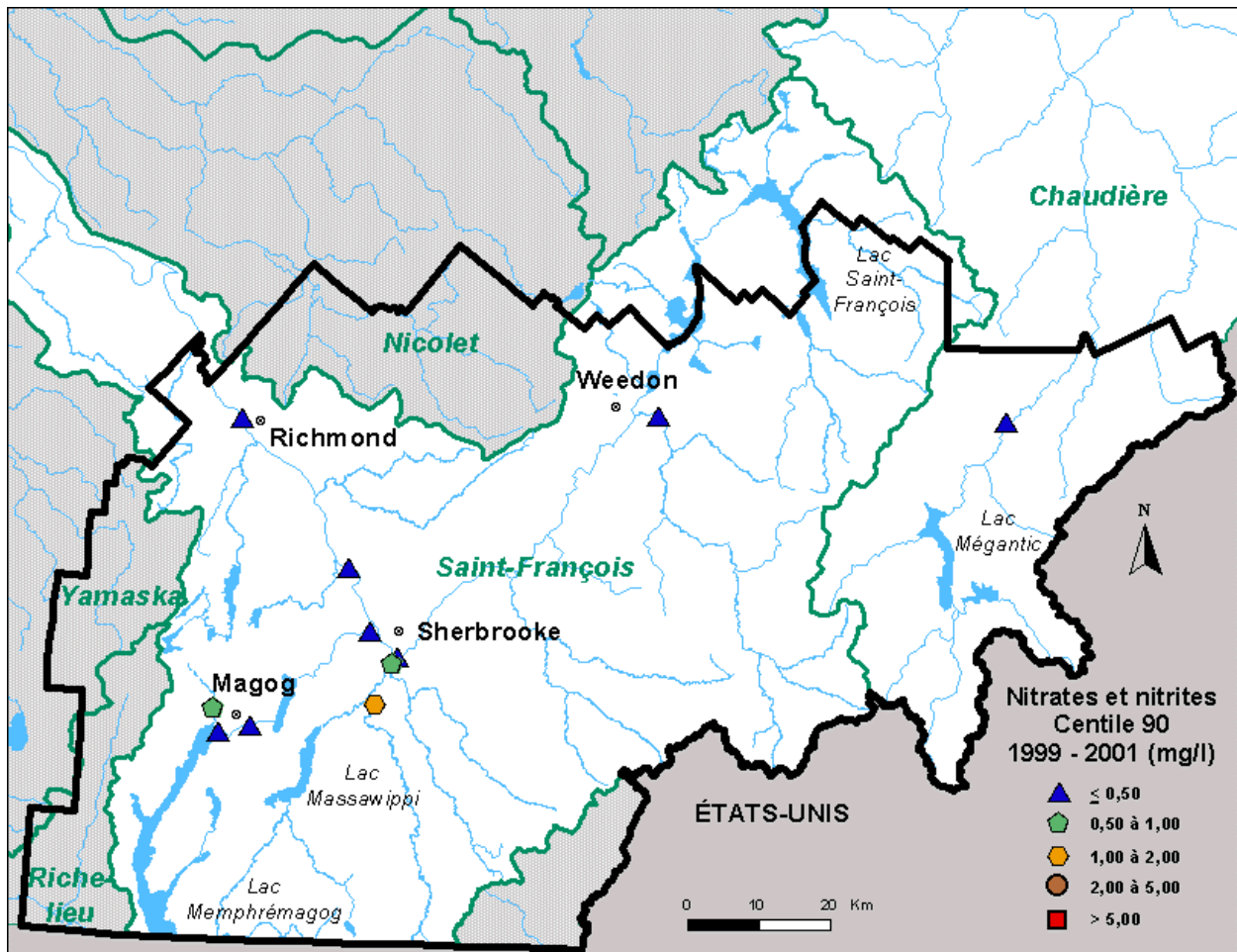
Carte 2.6 Concentration correspondant au centile 90 de toutes les mesures de MES des rivières de la région de l'Estrie

Les concentrations médianes d'azote sous forme de nitrates-nitrites sont toutes à des niveaux satisfaisants en période estivale. Cette forme minérale d'azote qui est la plus stable dans les milieux aquatiques est aussi une des formes les plus facilement utilisées par les algues et les macrophytes. Sa présence en faibles concentrations dans les cours d'eau signifie que les apports ne sont pas très importants l'été et qu'elle est assimilée par les organismes vivants. L'évolution temporelle des mesures effectuées à trois stations entre 1979 et 1998 (carte 2.7) montre une tendance à la hausse en aval de Magog et de Richmond qui se traduit par une augmentation des concentrations de plus de 50 % au cours de cette période. Elle s'explique d'une part, par l'ensemble des interventions d'assainissement urbain qui permet de transformer les rejets d'azote de source biologique (azote organique et ammoniacal) en nitrates-nitrites et, d'autre part, par l'amélioration de la gestion des fumiers.



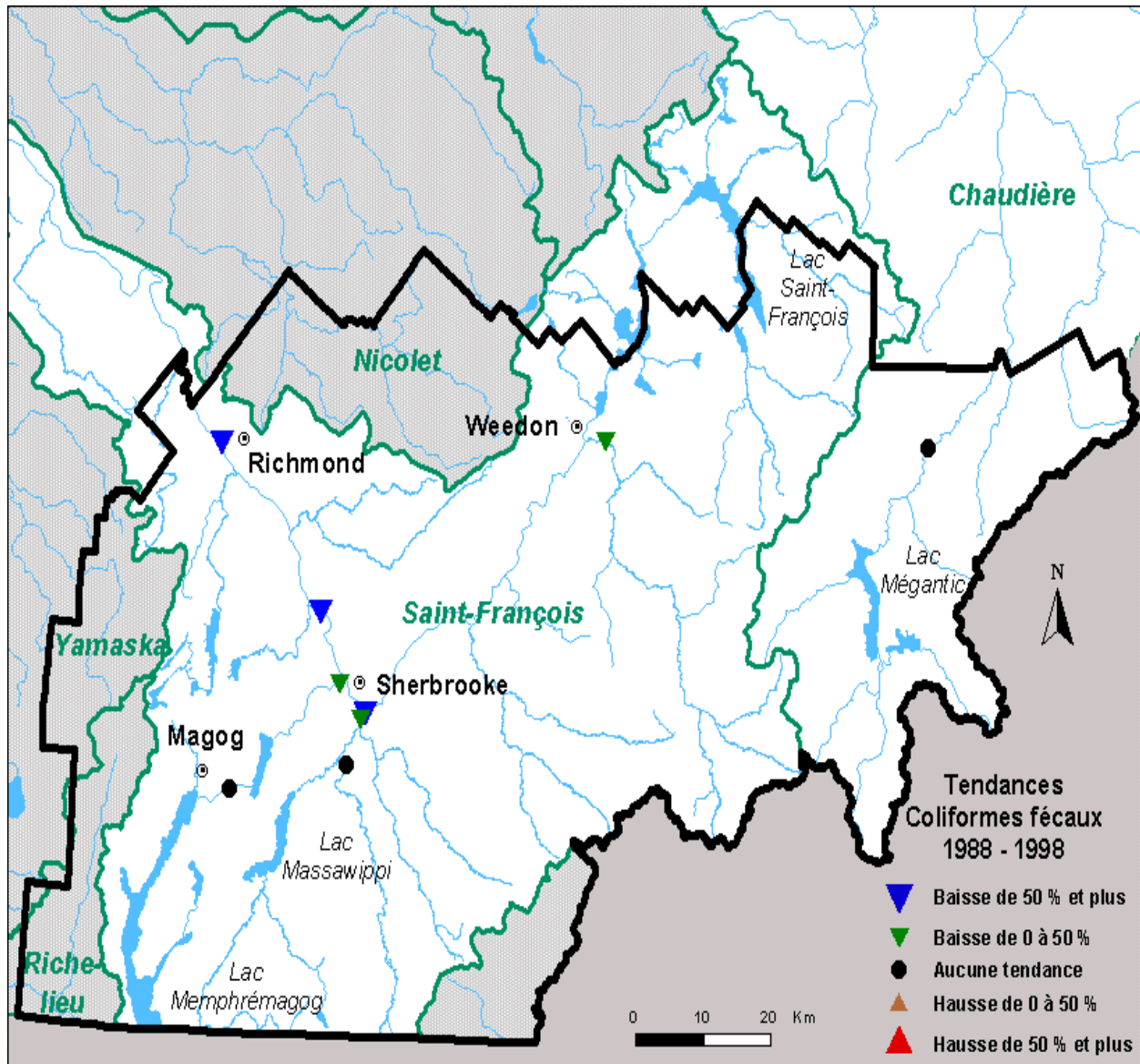
Carte 2.7 Tendances détectées dans les concentrations de nitrates-nitrites entre 1979 et 1998 dans les cours d'eau de la région de l'Estrie

Les mesures correspondant au centile 90 (carte 2.8) montrent que les valeurs de nitrates-nitrites se maintiennent à des niveaux bons ou satisfaisants à toutes les stations de mesure, sauf celle de la rivière Coaticook. Pour cette rivière, l'azote sous la forme de nitrates-nitrites peut, à certains moments, dépasser à lui seul le niveau repère de 1 mg N / l au-dessus duquel les concentrations d'azote total sont considérées élevées. Les mesures élevées pourraient être dues à la mauvaise gestion des fumiers sur le territoire de ce sous-bassin à vocation agricole.



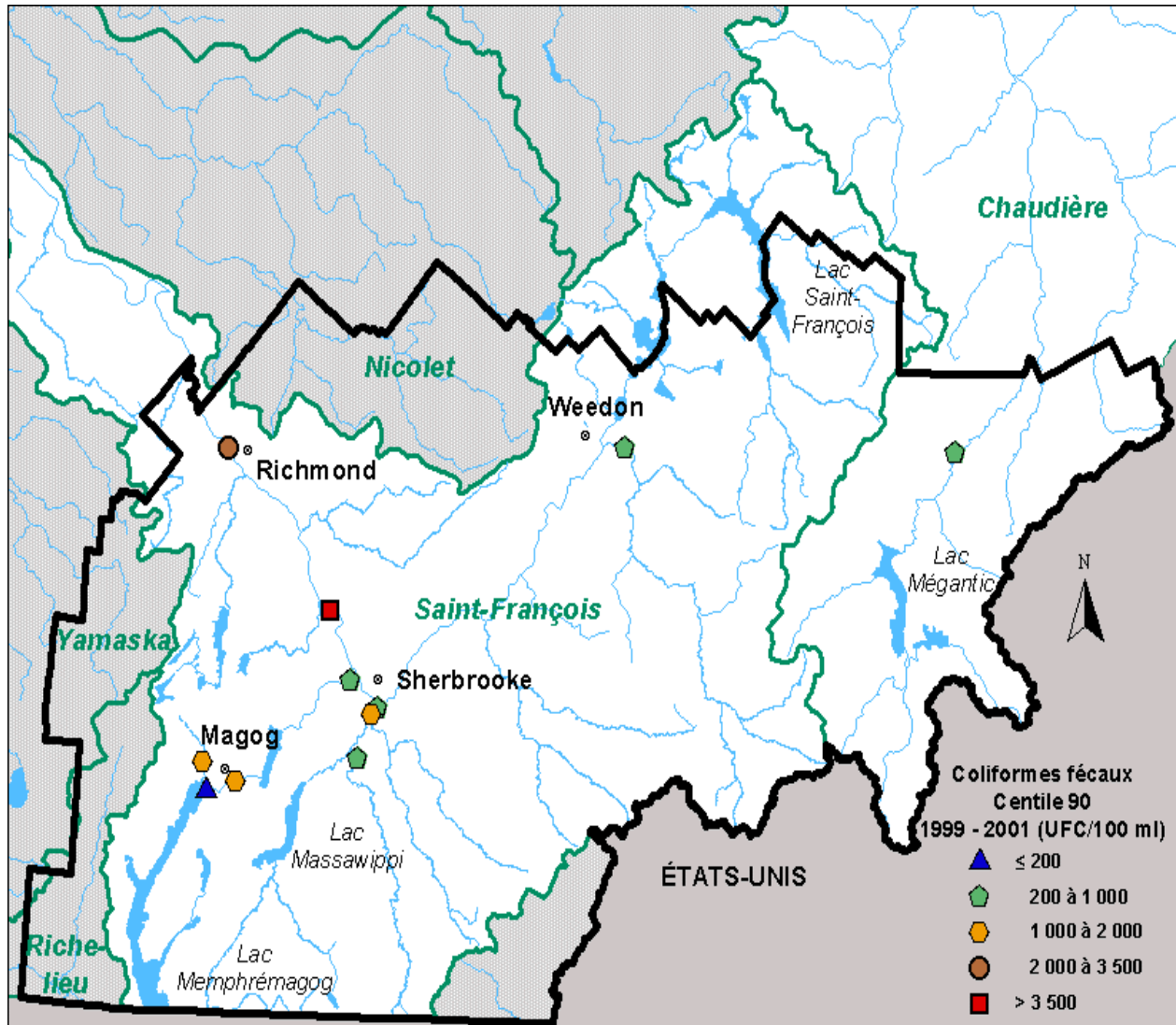
Carte 2.8 Concentration correspondant au centile 90 de toutes les mesures de nitrates-nitrites des rivières de la région de l'Estrie

Les concentrations de coliformes fécaux mesurées dans les cours d'eau en période estivale témoignent elles aussi de l'impact qu'a eu l'assainissement des eaux usées municipales et soulignent le faible impact des apports de sources diffuses. Les tendances décelées dans les mesures effectuées entre 1988 et 1998 (carte 2.9) à plusieurs stations d'échantillonnage sont toutes à la baisse, ce qui indique une fois de plus l'influence, au fil des ans, de la mise en place des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux.



Carte 2.9 Tendances détectées dans les concentrations de coliformes fécaux entre 1988 et 1998 dans les cours d'eau de la région de l'Estrie

Les valeurs du centile 90 (carte 2.10) calculées pour l'ensemble des données colligées au cours des années 1999 à 2001 montrent que la qualité bactériologique de l'eau est déficiente à une certaine période de l'année qui correspond avec l'absence de désinfection des eaux usées traitées à certaines stations d'épuration entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril.



Carte 2.10 Concentration correspondant au centile 90 de toutes les mesures de coliformes fécaux des rivières de la région de l'Estrie

## **2.3 Problématique de l'eau liée aux activités de production animale**

Le suivi de la qualité des rivières effectué par le ministère de l'Environnement vise à évaluer la qualité générale des cours d'eau à partir de stations d'échantillonnage installées sur le cours principal des rivières et sur certains de leurs tributaires. Bien que plusieurs stations permettent d'évaluer l'impact des activités agricoles sur la qualité de certains cours d'eau ou tronçons de rivières, aucune des stations du Réseau-rivières ne permet de mesurer de façon isolée l'impact d'une activité agricole particulière comme la production porcine.

Même si, globalement, le pourcentage de territoire cultivé et la densité animale de la région de l'Estrie ne se classent pas parmi les plus importants de la province, certains secteurs des bassins versants des rivières Saint-François et Chaudière, partie amont, sont davantage utilisés à des fins agricoles et pourraient exercer des pressions sur la qualité des cours d'eau. C'est notamment le cas de la MRC de Coaticook qui compte le plus grand nombre de fermes et d'établissements de production porcine de la région.

Selon les données physico-chimiques enregistrées aux stations d'échantillonnage situées dans la région de l'Estrie, les pressions de pollution associées aux activités de production animale ne semblent pas affecter de façon importante la qualité de l'eau des rivières sous surveillance durant la période estivale. Les valeurs du centile 90 calculées à partir de l'ensemble des données de la période de 1999 à 2001 indiquent aussi que la qualité de la plupart des cours d'eau est dans l'ensemble satisfaisante. Seule la rivière Coaticook présente des mesures élevées pour le phosphore, les MES et les nitrates-nitrites qui pourraient être liées à l'intensité des activités d'élevage exercées dans ce sous-bassin, où plusieurs municipalités ont été déclarées zones d'activités limitées (ZAL), selon le REA. Les ZAL désignent des municipalités qui ne possèdent pas les superficies nécessaires pour valoriser l'ensemble des déjections animales produites sur leur territoire, en fonction des dépôts maximums de phosphore.

## **2.4 Qualité de l'eau souterraine**

Près de 41 % de la population de l'Estrie, soit environ 116 000 personnes, est alimentée par eau souterraine, dont près de 72 % par des puits individuels.

Au-delà de 9 000 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'information hydrogéologique du ministère de l'Environnement. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage. On estime ainsi à près de 21 000 le nombre de puits dispersés dans la région.

La région de l'Estrie compte un puits de captage d'eau de source à des fins commerciales, localisé dans la MRC Asbestos. La région compte deux usines d'embouteillage; l'une dans la MRC Asbestos et l'autre dans la MRC de La Région-Sherbrookoise.

La Direction de la santé publique de l'Estrie a entrepris, au printemps 1997, une étude exhaustive afin de déterminer la qualité de l'eau souterraine sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook. Deux cent trente puits domestiques ont fait l'objet de deux campagnes d'échantillonnage effectuées au printemps et à l'automne 1997.

Dans l'ensemble, les résultats physico-chimiques ont démontré une bonne qualité de l'eau. Toutefois, 16 % des puits de surface présentaient une contamination bactériologique (coliformes fécaux). Il n'a pas été possible d'établir un lien entre l'activité agricole et la contamination bactériologique. L'exercice a permis de constater une importante lacune dans l'entretien des puits et des becs de robinets.

Une importante étude sur la qualité de l'eau potable se déroule, depuis le printemps 2002, dans quelque 159 municipalités des régions où l'on trouve les plus importants surplus de fumier. Il s'agit des bassins versants des rivières Chaudière, Etchemin et Boyer, dans Chaudière-Appalaches, Bayonne et L'Assomption, dans Lanaudière, Yamaska, dans la Montérégie et l'Estrie, et Nicolet, dans le Centre-du-Québec.

Cette étude, menée conjointement par le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et l'Institut national de santé publique du Québec, a pour but de mieux documenter les risques pour l'environnement et pour la santé potentiellement associés aux productions animales intensives. Les paramètres visés sont les nitrates-nitrites, les bactéries *Escherichia Coli* (*E. coli*) et entérocoques ainsi que les virus de type coliphage. Les résultats de cette étude seront rendus publics au printemps 2003.

## **2.5 Références des publications les plus récentes**

BERRYMAN, D., S. PRIMEAU, Y. RICHARD et J. ST-ONGE, 1996. *Le bassin versant de la rivière Saint-François : état de l'écosystème aquatique et contamination par les substances toxiques, rapport synthèse*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport EA-5, Envirodoq EN960256, 47 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1996. *État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Saint-François, 1991-1995*. Québec, brochure d'information, Envirodoq EN960340, 12 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Qualité des eaux de la rivière Saint-François, 1976-1991*, Québec, brochure d'information, 8 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Qualité des eaux de la rivière Nicolet, 1979-1994*, Québec, brochure d'information, 8 p.

PRIMEAU, S., 1992. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Saint-François, 1976 à 1991*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction de la qualité des cours d'eau, rapport QEN/QE-80/1, Envirodoq EN920515, 145 p., 6 annexes.



ROBITAILLE, P., 1994. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Nicolet, 1979 à 1992*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport QE-87, Envirodoq EN940249, 74 p., 6 annexes.

POLAN P. et M. HENRY, janvier 1998. *Qualité de l'eau souterraine dans la MRC de Coaticook*, Sherbrooke, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie, Direction de la santé publique et de l'évaluation, 48 p.

## ***3. Direction régionale de l'Estrie***

---

### **3.1 Rôle de la Direction régionale**

La Direction régionale de l'Estrie a pour mission d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle doit répondre aux demandes de la clientèle et s'assurer du respect des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables.

Cette mission se décrit par deux fonctions principales, soit l'analyse des projets soumis et le contrôle du respect de la réglementation sur le territoire.

#### ***Évolution des effectifs***

La Direction régionale de l'Estrie compte présentement 41 employés dont 12 dans le domaine agricole. Son effectif, dans ce secteur, a augmenté de 25 % en 2002.

### **3.2 Volet « analyse »**

Avant de donner son approbation à une demande faite en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le ministre doit s'assurer que l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants dans l'environnement sera conforme à la loi et aux règlements. L'analyse des demandes de certificats d'autorisation pour les projets agricoles consiste à s'assurer de l'acceptabilité des projets en fonction des règlements et des guides en vigueur :

- Le Règlement sur les exploitations agricoles;
- Le Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- Le Règlement relatif à l'administration de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- Le Guide technique de l'entreposage des fumiers;
- Le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie.

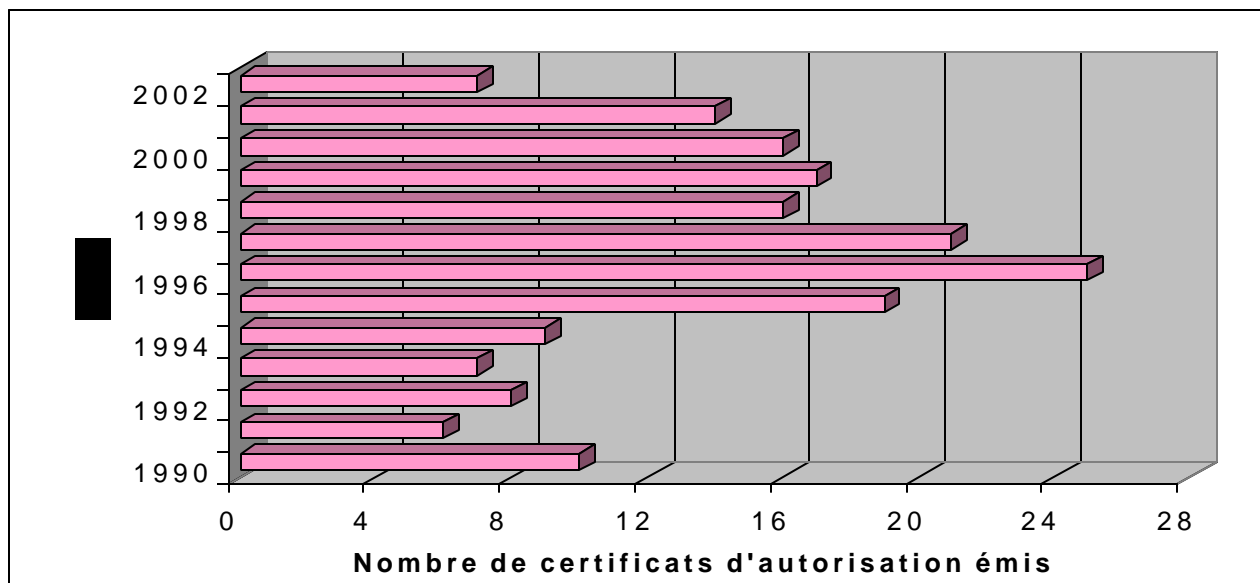
En matière de gestion des odeurs, le Ministère agit maintenant en appui aux municipalités. Cette responsabilité leur a été transférée en juin 2001.

Dans le cadre du traitement des projets nécessitant la délivrance d'un certificat d'autorisation, une rencontre préalable a lieu entre l'analyste et le promoteur pour informer ce dernier des documents pouvant être requis lors de sa demande : le formulaire de demande de certificat d'autorisation, le dossier agronomique, les plans et les devis de l'installation, le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), les grilles de localisation, les différentes ententes et d'autres documents selon le cas. Des demandes d'information supplémentaire peuvent être acheminées au promoteur si la situation le requiert et un certificat d'autorisation est délivré si l'analyse révèle que le projet est acceptable.

Par ailleurs, pour les projets de plus petite envergure, un avis de projet doit être soumis au ministère de l'Environnement au moins 30 jours avant le début des travaux. Cette modification touche les projets concernant des lieux d'élevage ayant une production annuelle de phosphore supérieure à 1 600 kg, mais inférieure à 3 200 kg, de même que des augmentations de plus de 5 % de la production annuelle. L'aménagement ou la modification d'un ouvrage de stockage de lisier et de fumier nécessite aussi un avis de projet. En plus d'être signé par le producteur agricole, l'avis de projet est signé par un agronome ou un ingénieur qui confirme la conformité des travaux à la réglementation et qui s'engage également à produire une attestation de conformité dans les 60 jours de la fin des travaux. Les avis de projet ne sont pas analysés par le Ministère mais font plutôt l'objet d'une vérification administrative. Enfin, certains projets de très petite taille (production annuelle de phosphore de moins de 1 600 kg) ne nécessitent aucune démarche auprès du Ministère.

La Direction régionale de l'Estrie a délivré 1 250 certificats d'autorisation pour des projets d'élevage depuis 1990. De ce nombre, 170 concernaient des élevages porcins. Le graphique 3.1 permet d'observer que le nombre de nouveaux établissements porcins a atteint un sommet en 1996 et qu'il est demeuré élevé jusqu'à l'entrée en vigueur du REA, en juin 2002.

*Graphique 3.1 Nombre de certificats d'autorisation délivrés par année en production porcine*



### 3.3 Volet « contrôle »

Le mandat principal du personnel affecté aux activités de contrôle est de s'assurer que les lieux d'élevage et d'épandage sont exploités conformément à la réglementation en vigueur. Ces contrôles s'effectuent principalement par l'inspection des lieux d'élevage :

- Lors de plaintes écrites ou verbales;
- Lors de l'évaluation de la conformité des travaux autorisés (inspections de conformité);
- Lors de la réalisation de programmes systématiques de contrôle;
- Lors de survols aériens.

La majorité des inspections effectuées donnent lieu à une vérification complète. Celle-ci porte sur le type et le nombre d'animaux, le mode de gestion des fumiers, la localisation des bâtiments et l'étanchéité des ouvrages d'entreposage. Une attention particulière est appliquée aux rejets potentiels d'eau contaminée vers les fossés et les cours d'eau.

Les programmes de subventions ont incité la Direction régionale à mettre de l'avant des contrôles systématiques pour les structures d'entreposage soutenues financièrement. À la fin des travaux, on s'assure de leur conformité réglementaire avant que ne soit déboursée l'aide.

Dans le contexte des différentes réglementations en vigueur, les programmes systématiques de contrôle ont d'abord ciblé la conformité des structures d'entreposage des fumiers et lisiers et des superficies d'épandage requises. Une attention spéciale a aussi été accordée au respect des ententes d'épandage et à la réalisation des PAEF.

Les plaintes écrites ou verbales, qu'elles soient anonymes ou non, conduisent à des inspections dans la mesure où les activités dont elles font l'objet sont encadrées par les lois et règlements du Ministère. Toute plainte environnementale est traitée dès réception. De 1997 à 2002, 132 plaintes ont été traitées. Douze d'entre-elles concernaient des entreprises porcines (tableau 3.2).

Les plaintes d'odeurs lors des épandages touchent maintenant autant le lisier de porcs que le lisier de bovins laitiers. Les éleveurs laitiers, à l'instar de la production porcine, optent de plus en plus pour une gestion liquide des fumiers. En matière de gestion des odeurs, le Ministère agit maintenant en appui aux municipalités. Cette responsabilité leur a été transférée depuis juin 2001.

Tableau 3.2 Répartition des activités de contrôle

		1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	TOTAL
<b>NOMBRE DE PLAINTES</b>	<b>total</b>	10	8	34	37	43	132
	<b>porc</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>12</b>
<b>NOMBRE D'INSPECTIONS</b>	<b>total</b>	194	205	186	290	338	1213
	<b>porc</b>	<b>35</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>36</b>	<b>55</b>	<b>170</b>
<b>NOMBRE D'AVIS D'INFRACTION</b>	<b>total</b>	21	5	7	8	18	59
	<b>porc</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>14</b>

L'année débute au 1<sup>er</sup> avril.

Le contrôle des exploitations porcines a donné lieu à 170 inspections entre 1997 et 2002. Trois axes de contrôle et de suivi sont utilisés pour les exploitations porcines : elles doivent être conformes à leur certificat d'autorisation, posséder une structure d'entreposage des fumiers de capacité suffisante et avoir à leur disposition suffisamment de superficie d'épandage pour bien valoriser leurs effluents d'élevage. L'exploitation avec surplus de fumier, de même que ses receveurs sont visités.

En 2000, la Direction régionale terminait un inventaire de la qualité d'entreposage des fumiers aux bâtiments d'élevage afin de fixer ses priorités d'intervention. Le résultat a démontré que 8,3 % de ces bâtiments ont des lacunes importantes au plan de la problématique environnementale (écoulement direct, entreposage déficient, etc.). Ces infrastructures ont été mises aux normes et il ne reste que 3 % d'entre elles, de moindre impact, qui nécessitent encore quelques améliorations. Elles sont généralement sur de petites exploitations dont la mise à jour se fera avec le nouveau programme de contrôle.

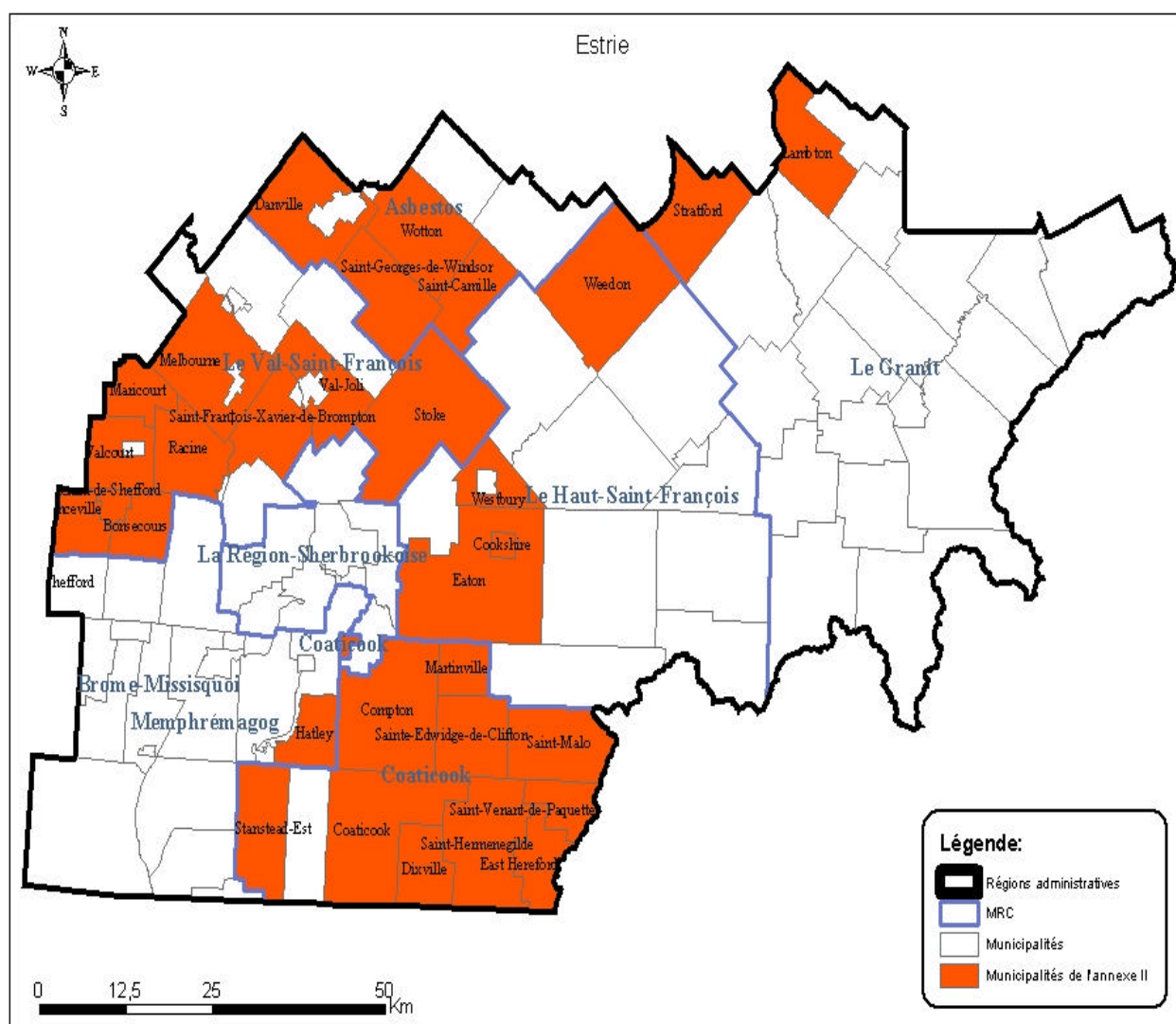
Des survols aériens annuels permettent de mieux cibler les exploitations non conformes sur les plans de l'entreposage et de l'épandage. Les cas problématiques identifiés font l'objet d'une inspection dans les jours suivants. En 2001, 12 interventions ont été effectuées à la suite de l'opération et en 2002, six visites d'inspection ont été faites après le survol. La Direction régionale constate que la problématique de l'épandage d'automne se résorbe. La sensibilisation semble porter ses fruits.

## 4. Portrait agricole régional

### 4.1 Agriculture dans la région de l'Estrie

Dans la région de l'Estrie, l'exploitation agricole est dominée par l'élevage de bovins laitiers, suivi par l'élevage porcin, qui a supplanté l'élevage de bovins de boucherie en deuxième place depuis 1994. Sur les 88 municipalités qui composent la région de l'Estrie, 31 sont considérées comme des ZAL (municipalités avec surplus de fumier), selon le REA (figure 4.1).

Municipalités de l'annexe II du Règlement sur les exploitations agricoles



Source: Ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur agricole, Service de l'assainissement agricole et des activités de compostage.

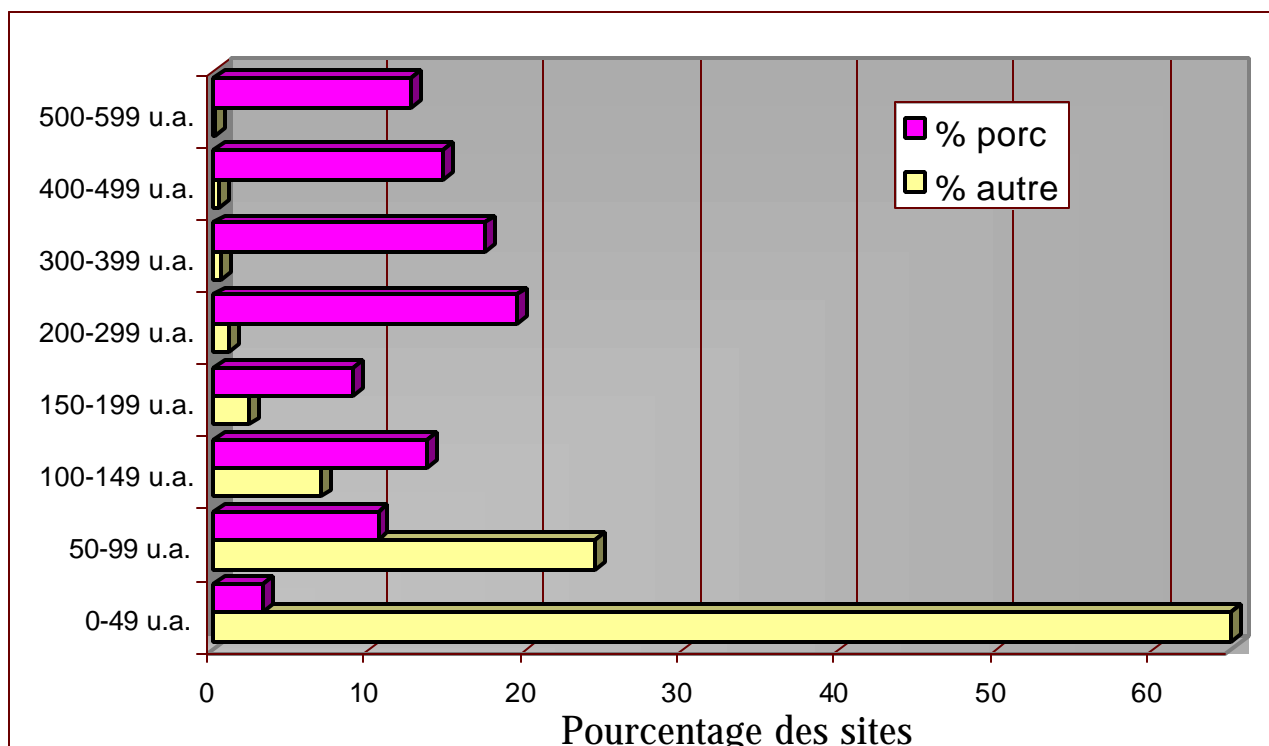
Réalisation: 15 juin 2002

Figure 4.1 Zones d'activités limitées selon le REA

## 4.2 Élevage porcin

Le cheptel porcin a pratiquement doublé au cours des huit dernières années, passant de 27 200 à plus de 52 000 unités animales. La tendance se poursuivait à un rythme de 2 000 à 4 000 unités animales additionnelles par année, jusqu'à l'entrée en vigueur du REA. De nombreuses municipalités se sont retrouvées avec des entreprises porcines, alors qu'historiquement, elles ne comptaient que peu ou pas de cheptel porcin. C'est le cas de East-Hereford, Saint-Herménégilde, Lambton, Courcelles, Milan, Dudswell, Weedon, Bury.

Le graphique 4.1 indique que la taille des exploitations porcines se situe majoritairement au dessus de 200 unités animales. Pour les autres types de production regroupés, plus de 80 % ont moins de 100 unités animales.



Graphique 4.1 Répartition des bâtiments selon le nombre d'unités animales

### Grandes cultures

Les cultures de soya et de maïs connaissent un essor remarquable au détriment des prairies, des pâturages et des boisés. L'augmentation des superficies en monoculture amène une plus grande utilisation de pesticides et de fertilisants de toutes sources. Ces types de cultures sont plus susceptibles de générer l'érosion des sols et la contamination de l'eau. Les fortes pentes accentuent ces phénomènes.

### **4.3 Préoccupation des citoyens**

Dans l'Estrie, la population a manifesté à quelques reprises son opposition à l'implantation de nouvelles porcheries en invoquant la protection de sa qualité de vie, les odeurs, la prévention de la pollution des eaux et la protection de la nappe phréatique. Certains projets font l'objet de contestations organisées.

On invoque la perte potentielle de la qualité de vie, la dévaluation éventuelle des résidences à proximité des fermes porcines et des sites d'épandage, de même que les conflits d'usage avec les activités récréo-touristiques.



## ***5. Les particularités régionales***

---

### **5.1 Mécanismes d'échanges et de collaboration**

La Direction régionale a misé principalement sur une approche de concertation et de collaboration avec les partenaires et le milieu. Les représentants du ministère de l'Environnement et du MAPAQ se rencontrent régulièrement afin d'harmoniser et d'optimiser leurs actions et efforts respectifs.

En 1997, une table agroenvironnementale a été mise en place dans le contexte de l'implantation de fermes porcines. Il s'agit d'un mécanisme d'échanges et de concertation sur les enjeux régionaux. Cette table regroupe le MAPAQ, l'UPA, le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE), la Financière agricole, les Caisses populaires de l'Estrie, le ministère de la Santé et des Services sociaux, les MRC, Agriculture et Agroalimentaire Canada de Lennoxville ainsi que la Direction régionale de l'Estrie.

Deux grands projets ont bénéficié de cette concertation régionale. Le projet de certification environnementale des fermes (ISO 14 001) et le projet d'identification des puits.

### **5.2 Projets agroenvironnementaux**

Le projet de certification environnementale consiste à intégrer la norme internationale ISO 14 001 aux entreprises agricoles. Il s'agit d'un outil permettant d'intégrer l'environnement dans la gestion quotidienne des entreprises agricoles. Il permet de maîtriser l'impact des activités d'exploitation et d'en réduire les nuisances et les risques de pollution. Le projet régional a conduit à la certification environnementale des deux premières fermes en Amérique soit «La Framboisière de L'Estrie » et « Ferme Jean-Noël Groleau inc. ». Six autres entreprises de la région poursuivent une démarche de certification.

Un projet d'identification des puits mis de l'avant par l'UPA a rejoint un grand nombre de producteurs. Il a permis de sensibiliser les intervenants à la protection des sources d'alimentation en eau et aux exigences réglementaires en matière d'épandage. Au-delà de 1 000 puits sont maintenant identifiés par un symbole particulier représentant la présence d'une source d'eau potable.

La région de l'Estrie compte un Club agroenvironnemental qui regroupe plus de 300 membres. La Direction régionale y délègue un représentant à chacune de ses réunions et participe à ses diverses activités. Ces échanges permettent aux membres du Club d'obtenir des services-conseils proactifs.

Un projet de vitrine technologique est autorisé à Sainte-Edwidge-de-Clifton. Il s'agit d'une technologie de traitement du lisier de porc qui consiste en un procédé anaérobie à température ambiante. Le projet réalisé avec la participation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de Lennoxville vise le développement et la commercialisation de la technologie de traitement à la ferme. L'application de cette technologie permettra d'atteindre quatre objectifs : la réduction de façon majeure des odeurs produites lors de la gestion des lisiers de porc, la concentration des phosphates dans la partie solide des lisiers, la production de lisiers de porcs stabilisés et la production de gaz permettant de chauffer l'eau et les bâtiments.

À la suite de l'implantation d'une porcherie à Ranboro, le ruisseau Buck et la rivière Eaton font l'objet d'un suivi visant à évaluer les effets des épandages des fumiers sur la qualité de l'eau. En septembre 2002, les premiers échantillons témoins ont été prélevés. La durée du suivi sera modulée en fonction des modifications à la qualité du cours d'eau.

## **Conclusion**

---

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, l'activité agricole s'était intensifiée en Estrie. Le cheptel porcin y a pratiquement doublé au cours des huit dernières années. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. De nombreuses municipalités se sont retrouvées avec des entreprises porcines, alors qu'historiquement, on n'y comptait que peu ou pas de cheptel porcin.

Sur les 88 municipalités de la région de l'Estrie, 31 réparties dans 5 MRC, sont désignées comme « zones d'activités limitées » selon le Règlement sur les exploitations agricoles. La taille des exploitations agricoles est en hausse et la gestion des fumiers se pratique de plus en plus sous régime liquide. Ce mode de gestion entraîne une augmentation du niveau des odeurs et des risques de ruissellement des matières fertilisantes.

Des plaintes concernant les épandages se sont accentuées. Elles ne concernent pas spécifiquement la production porcine mais ont trait au fait que le fumier épandu est sous forme liquide.

En général, la plupart des rivières ont une qualité d'eau qui est bonne ou satisfaisante. Mais certains tronçons de rivières laissent apparaître des impacts dus à l'activité agricole. C'est le cas notamment de la rivière Coaticook. Le sous-bassin de cette rivière compte plusieurs municipalités avec surplus de fumier. Les superficies en monoculture et les terrains en pente de l'Estrie amplifient l'apparition d'effets négatifs sur la qualité des cours d'eau.

La majorité des fermes qui avaient une problématique environnementale au niveau de l'entreposage ont été mise aux normes. Les efforts doivent maintenant être concentrés sur la gestion des matières fertilisantes.